

Aux sources du GÉNOCIDE en cours dans le département du Pool :

Le fratricide non assumé du président Marien Ngouabi

Extrait de *La Lettre du Pool* n° 004 : publié le 1^{er} décembre 2017, p. 2.

ISSN 2490-9955

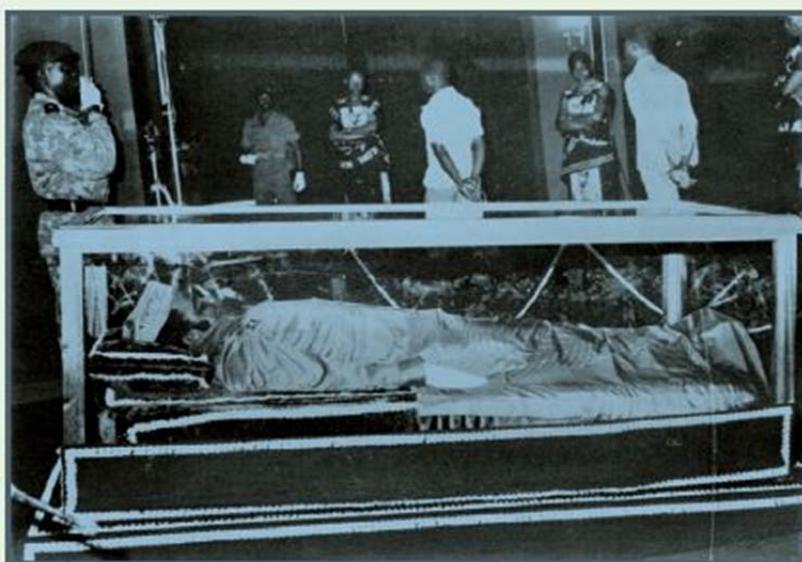
Liminaire : *Quelques documents historiques de première main permettent aujourd'hui de jeter un regard critique sur les assassinats de mars 1977, ainsi que sur les bases idéologiques mensongères du principal acteur de ces fratricides en masse que connaît la République du Congo, depuis cette date jusqu'à ce jour. Cette tragédie tropicale est relatée par des extraits d'acteurs, qui de près ou de loin ont participé à ces événements.*

LEKOUNZOU Justin : Extrait d'un article paru dans *Afrique Éducation*, n° 364 du 16 au 31 mars 2013.

(...) Venons-en maintenant à l'assassinat du président Marien Ngouabi. (...) La mort du président Marien Ngouabi, a entraîné l'exécution d'illustres personnalités parmi lesquelles, le président Alphonse Massamba-Débat et le cardinal Émile Biayenda. *Toutes ces personnalités auxquelles il avait été attribué à tort l'assassinat du président Marien Ngouabi, ont été sacrifiées sous l'autel de l'ambition d'un homme parmi les plus cruels et les plus sanguinaires que l'Afrique ait jamais connu, à savoir, le président Denis Sassou Nguesso.* Ce dernier alors ministre de la Défense et de la Sécurité, en 1977, a été le principal instigateur de la mort du président Marien Ngouabi, voire son principal commanditaire. (...)

Docteur KOUKA MBEMBA : *Déclaration à la Conférence Nationale Souveraine de 1991.*

Je ne peux pas vous dire comment tous ces gens sont morts. Mais là, je dis quand-même, il ya quelque chose qui ne va pas. Vous coupez la carotide à quelqu'un qui largue sur place 6 litres de sang. Et le bonhomme arrive propre habillé comme moi. Il a des trous dans le dos, et la tenue qu'il porte n'a pas de traces de trous. Là je dis NON! C'est pour cette raison, Monseigneur, président de la Conférence, que j'ai demandé hier ici que ceux qui ont assisté hier à la mort du président Marien Ngouabi, et qui ont transporté le corps, viennent nous dire ici quand, où et comment Marien est mort et le moment où il est arrivé à l'hôpital militaire. C'est ce trou là pour lequel j'ai demandé une explication. Je n'ai jamais vu un cadavre tué de cette façon et aussi propre, Monseigneur. (...)



La dépouille du président Marien Ngouabi à l'État Major, le 02 avril 1977, jour des obsèques.

EYABO, président de la commission d'enquête sur l'assassinat de Marien Ngouabi : *Déclaration à la Conférence Nationale Souveraine de 1991.*

Ayant été informé que la radio a annoncé les exécutions intervenues au « petit matin » du 26 mars 1977, alors que l'enquête était encore en cours, je suis allé au ministère de la Défense, en ma qualité de président de la commission d'enquête, trouver le ministre de la Défense à l'époque Sassou Nguesso. Je lui ai dit toute ma désapprobation pour tout ce qui venait d'être fait, c'est-à-dire l'exécution des témoins ou des suspects comme on peut l'appeler, de ce matin-là, en l'occurrence Ontsou, le président Débat, Elouo et autres.

Je lui ai dit mon mécontentement. Je lui ai dit qu'il n'était pas possible, pas admissible, pas acceptable que cela puisse se passer ainsi. J'ai ajouté : dans la nuit, je suis venu vous rendre compte. Si vous pensiez que ces gens devaient être tués, il fallait nous avertir pour que la commission d'enquête continue à creuser pour en savoir plus.

Mais comment se fait-il que je vous rends compte, vous ne me dites rien, moi le président de la commission d'enquête, et j'apprends que la cour martiale a siégé et fait fusiller les gens. Mais sur quelle base, la cour martiale a siégé, puisque la commission d'enquête n'a pas encore déposé ses conclusions ?

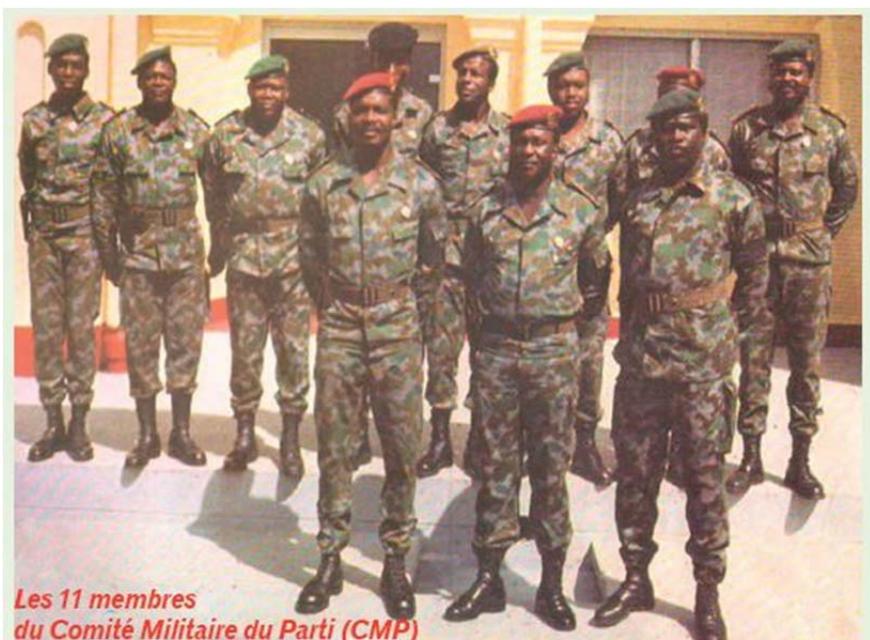
Et à cause de ça, je m'étais fâché, j'avais sorti même certains mots quelque peu peut-être déplacés à cette époque, je n'en sais rien. J'avais dit au ministre Sassou que : Écoutez-moi, cette façon de faire je ne l'accepte pas, j'ai comme l'impression que parmi vous au Comité Militaire du Parti, il y a des gens qui ne veulent pas que la vérité jaillisse. Je l'avais dit au ministre Sassou.

Dans ces conditions, et conformément à mon caractère, je lui ai dit que je ne pouvais plus continuer à être le président de la commission d'enquête, parce que vous avez tué toutes les pièces maîtresses de l'enquête et la vérité sera très difficile à obtenir.

OKONGO Nicolas, membre du Comité Militaire du Parti (CMP) : *Déclaration à la Conférence Nationale Souveraine de 1991.*

Le camarade Ngolo avait ordonné d'arrêter le camarade Motando pour qu'à partir de lui, nous puissions remonter. Mais au peuple, il y a encore des questions qui se posent. Comment de Motando, on est arrivé à Kikadidi. C'est cette question qu'on doit expliquer au peuple. Motando est un nordique et tout brutalement c'est Kikadidi, un sudiste. Camarade Ebaka, vous qui avez vécu cela, pourquoi les membres du CMP ne parlent pas ?

C'est le CMP qui a donné les instructions : « *Allez chercher le président Massamba-Débat* ». Il fallait un officier, au minimum un capitaine pour aller chercher le président



Les 11 membres du Comité Militaire du Parti (CMP)

- 1^{ère} rangée : de gauche à droite : 1 – Commandant Denis Sassou-Nguesso ;
2 – Colonel Yhombi-Opango ; 3 – Commandant Louis Sylvain-Goma
2^{ème} rangée : de gauche à droite : 4 – Capitaine Florent Ntsiba ;
5 – Commandant Pascal Bima ; 6 – Commandant Martin Mbia ;
7 – Commandant Damase Ngollo ; 8 – Commandant Jean-Michel Ebaka ;
9 – Capitaine Nicolas Okongo ; 10 – Lieutenant Pierre Anga ;
11 – Capitaine François-Xavier Katali.

Massamba-Débat. C'est à ce moment-là que la sécurité d'État s'est mise en action. Dans le monopartisme, on suspecte tout le monde, c'était le climat. Il fallait arrêter les suspects. Nous avons fait venir ceux qui étaient à la résidence. On a fait venir Ontsou. Il y avait une commission d'enquête. C'est à partir d'eux, les membres de la commission d'enquête, qu'on a incriminé Ontsou. Là, les gens ne sont pas courageux. Voici comment nous opérons.

Dans un premier temps, il y a une commission d'enquête qui fait son travail, remet à la cour martiale qui prononce des sanctions, donc des peines de mort et on nous amène le rapport. Il ne faut pas incriminer les membres de la cour martiale. C'est nous qui sommes responsables. Le rapport venait chez nous et on autorisait justement «le petit matin». Même nos femmes ont protesté. Je vais vous dire pourquoi.

Les gens ont peur de parler maintenant. Nous étions dépassés par les événements. En tant que parent de Marien, je reconnais que j'étais dépassé. Mais maintenant avec le recul du temps, je constate qu'il y a eu beaucoup d'irrégularités, parce que j'aurais pu dire NON, ne tuez pas, continuons les enquêtes, mais les revanchards du Nord ne voulaient pas que nous gardions ces gens-là qui ont tué Marien, de les laisser vivants.

Camarade Ngollo, vous vous rappelez, nous étions malmenés, nous étions considérés comme des traîtres. Ils nous disaient si vous laissez ces gens en vie, donc c'est vous qui avez tué Marien. Massamba-Débat ne mérite pas 2, 3 jours. Ce n'est pas possible. Nous étions entre le marteau et l'enclume, dépassés par les événements. *Nous avons commis des fautes graves. Il faut le reconnaître, un officier doit avoir le courage de reconnaître ses fautes. C'est bien d'avoir les galons, mais il faut avoir le courage d'affronter les événements. Maintenant s'il y a eu un plus malin que nous dans l'appréciation des événements, je ne peux pas le dire, parce que moi-même, j'étais dépassé. Ce malin était plus fort que nous.*



OKOKO Jacques, commissaire du Gouvernement au procès Marien Ngouabi : *Déclaration à la Conférence Nationale Souveraine de 1991.*

Entre le 18 mars et le 02 avril 1977, date à laquelle était connu la composition du CMP, c'est monsieur le président Sassou qui était le maître absolu de ce Congo. C'est le président Assemekang, Eyni Richard, Tchibinda, Massengo Pierre, Ntiétié Dominique, Ngatseke Gilbert, Mviri Serge, Emouengue Gabriel, et Ntsono Martin et non pas le commissaire du Gouvernement qui ont jugé les gens au procès Marien Ngouabi.

C'est le président Sassou qui, dès le 18 mars, est le patron de ce Congo et qu'entre le 18 mars jusqu'au 05 septembre 1977, c'est lui qui, avec sa sécurité d'état avec les services de la Défense Nationale, avait dirigé, coordonné, contrôlé l'enquête qui a permis par la suite de faire le procès Marien Ngouabi.

Du 05 septembre 1977 au 02 janvier 1978, date à laquelle j'ai été, en tant que Président de la Cour d'Appel du Congo, désigné Commissaire du Gouvernement, l'enquête a été soumise à une commission d'enquête et la majorité des membres de la Commission d'enquête était sous l'autorité de Sassou en tant que ministre de la Défense et de la Sécurité.

Monsieur le président de la République, Sassou, vous savez vous-même que vous nous avez remis trois dossiers, un entre les mains du président Assemekang, un entre les mains de l'avocat français, maître Martin, pour la défense et un autre au Commissaire du gouvernement que je suis.

Je vous dis Monsieur le président de la République que depuis que ce procès s'est passé, après avoir entendu quatre personnes qui sont interpellées ici, je vous dis que vous êtes seul responsable du dossier Marien Ngouabi et si j'avais été à votre place, en tant que ministre de la Défense, et lorsque le président de la République meurt pendant que les troupes sont consignées, moi si j'étais à votre place, j'allais me tirer une balle dans la tête.

La deuxième chose que je vous dis, Monsieur le président, Sassou, vous deviez vous constituer prisonnier le 18 mars 1977, vous ne l'avez pas fait.

A la sécurité d'État, j'ai trouvé des documents laissés par Kikadidi. Dans ces documents, tout y est. Demandez au Général Ngouelondele où sont les pièces saisies sur Kikadidi. C'est peut-être un secret d'État.

J'ai donc lu ce que Kikadidi a écrit. Kikadidi suivait le procès à la radio, et à la télévision. Il explique : « *je suis bien allé à l'État-major avec mon commando. Si je suis allé, c'est parce que j'avais l'accord du ministère de la Défense et des contacts avaient été pris avec le président Massamba-Débat lui donnant les assurances qu'il ne se passerait rien, et qu'en arrivant à la résidence du Chef de l'État, on ouvrirait la porte comme dans un poulailler pour aller jusqu'au perron...* ». Il y avait des cahiers, des notes, il y avait plusieurs documents. Où sont ces documents?

La loi dit que lorsqu'on capture quelqu'un dans le cas de Kikadidi, on établit un procès-verbal, on transmet au procureur de la République les pièces à conviction et nous sommes aujourd'hui le 19 avril 1991, A qui ont été adressé ces PV, où ont été mis ces PV ? Mais où est passé Carlos le Cubain ?

Je vous dis que les membres du CMP savent comment le président Marien est mort parce que l'assassin se trouve parmi eux. Pourquoi je le dis ? Parce que les documents de Kikadidi m'ont permis de comprendre, parce qu'ils sont incapables de vous dire qui était le chef, qui dirigeait, comment ça se passait. Je dis que l'assassin est parmi eux, parce que vous avez éliminé tous ceux qui pouvaient éclairer le peuple congolais précipitamment.

Sources : *Archives de la Résistance Congolaise*

Extrait de *La Lettre du Pool* n° 004 : publié le 1^{er} décembre 2017, p. 2.

ISSN 2490-9955